

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 31 MARS 2017**

CM2017/03/31/12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 24 MARS 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel AESCHLIMANN, Eric AZIERE, Marinette BACHE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN (jusqu'à 10h10 puis représenté par Thierry HODENT), Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERGER (jusqu'à 11h05 puis représenté par Patrice CALMEJANE), Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h17 puis représenté par Julien DUMAINE), Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alain-Bernard BOULANGER, Geoffroy BOULARD (jusqu'à 11h20 puis représenté par Julie BOILLOT), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Michel BOURGAIN, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC (jusqu'à 11h08 puis représenté par Didier PAILLARD), Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSEL, Frédérique CALANDRA, Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON, Gilles CARREZ (jusqu'à 11h28), Luc CARVOUNAS (jusqu'à 10h57 puis représenté par Emmanuel GREGOIRE), Laurent CATHALA (jusqu'à 11h03 puis représenté par Jean-Bernard BROS), Eric CESARI, Jacques CHAUSSAT, Yves CONTASSOT, Gérard COSME (jusqu'à 11h03), Jérôme COUMET (jusqu'à 10h46), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Thierry DEBARRY, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DONATH, Patrick DOUET, Julien DUMAINE, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Jean-Christophe FROMANTIN (jusqu'à 11h03), Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Christophe GIRARD, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON (jusqu'à 10h45), Emmanuel GREGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 10h50 puis représenté par Patrick DOUET), Marie-Laure HAREL, Eric HELARD, Michel HERBILLON (jusqu'à 11h10 puis représenté par Séverine MAROUN), Anne HIDALGO (jusqu'à 10h42 puis représenté par Philippe DALLIER), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Halima JEMNI, Carinne JUSTE, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN, Jean-Christophe LAGARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRETRE (jusqu'à 11h28), Séverine MAROUN, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 10h57 puis représenté par Catherine BARATTI-ELBAZ), Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Eric MELHORN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Jean-Louis MISSIKA

(jusqu'à 11h03 puis représenté par Marie-Pierre DE LA GONTRIE), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric NICOLAS, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Corinne VALLS (jusqu'à 11h10 puis représentée par Sylvine THOMASSIN), Sophie VALLY, François VAUGLIN (jusqu'à 10h53 puis représenté par Pauline VERON), Pauline VERON, Dominique VERSINI, Alexandre VESPERINI, Jean-François VOGUET

ETAIENT REPRESENTES : Dominique ADENOT (représenté par Marie KENNEDY), Sylvie ALTMAN (représentée par Didier GUILLAUME), Marie-Hélène AMIABLE (représentée par Jacqueline BELHOMME), Denis BADRE (représenté par Hervé MARSEILLE), Pierre-Christophe BAGUET (représenté par Gauthier MOUGIN), Patrick BALKANY (représenté par Alain-Bernard BOULANGER), Julien BARGETON (représenté par Mao PENINO), Christiane BARODY-WEISS (représentée par André SANTINI), Françoise BAUD (représentée par Patrice LECLERC), Jacques-Alain BENISTI (représenté par Patrick BEAUDOUIN), Jean-Jacques BRIDEY (représenté par Marinette BACHE), Vincent CAPO-CANELLAS (représenté par Anne TACHENE), Marie-Carole CIUNTU (représentée par Jean-Paul FAURE-SOULET), Stéphanie DAUMIN (représentée par Philippe BOUYSSOU), Claire DE CLERMONT-TONNERRE (représentée par Jean-Baptiste DE FROMENT), William DELANNOY (représenté par François LE CLEC'H), Grégoire DE LA RONCIERE (représenté par Jean-Didier BERGER), Stéphane DE PAOLI (représenté par Jean-Christophe LAGARDE), Marielle DE SARNEZ (représentée par Fadila MEHAL), Olivier DOSNE (représenté par Michel HERBILLON), Corentin DUPREY (représenté par Michel FOURCADE), Christian DUPUY (représenté par Jacques JP MARTIN), Vincent FRANCHI (représenté par Jean-Didier BERTHAULT), Jacques GAUTIER (représenté par Céline BOULAY-ESPERONNIER), Jean-Michel GENESTIER (représenté par Eric SCHLEGEL), Hervé GICQUEL (représenté par Alexandre VESPERINI), Eric GRILLON (représenté par Richard DELL'AGNOLA), Jean-Jacques GUILLET (représenté par Sylvain BERRIOS), Daniel GUIRAUD (représenté par Gérard COSME), Sakina HAMID (représentée par Françoise LECOUFLE), Bruno JULLIARD (représenté par Jean-Louis MISSIKA), Jean-Claude KENNEDY (représenté par Michel LEPRETRE), Laurent LAFON (représenté par Eric HELARD), Philippe LAURENT (représenté par Bernard GAUDUCHEAU), Christine LAVARDE (représentée par Frédéric NICOLAS), Marie-Pierre LIMOGES (représentée par Claire MAYOLY-FLORENTIN), Jacques MAHEAS (représenté par Olivier KLEIN), Brigitte MARSIGNY (représentée par Dominique BAILLY), Rémi MUZEAU (représenté par Geoffroy BOULARD), Robin REDA (représenté par Valérie MAYER-BLIMONT), Yves REVILLON (représenté par Manuel AESCHLIMANN), Laurent RIVOIRE (représenté par Jacques CHAUSSAT), Gilles SAVRY (représenté par Georges MOTHRON), Marie-Christine SEGUI (représentée par Yvan FEMEL), Jean-Yves SENANT (représenté par Catherine LECUYER), Georges SIFFREDI (représenté par Eric CESARI), Sylvie SIMON-DECK (représentée par Laurent CATHALA), Ludovic TORO (représenté par Ivan ITZKOVITCH), Laurent VASTEL (représenté par Patrick DONATH) et Jean-Marie VILAIN (représenté par Eric AZIERE).

ETAIENT ABSENTS : François ASENSI, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques BAUDRIER, Eric BERDOATI, Ian BROSSAT, Régis CHARBONNIER, Raymond CHARRESON, Hervé CHEVREAU, Christian DEMUYNCK, Didier DOUSSET, Carole DRAI, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, François HAAB, Patrick JARRY, Vincent JEANBRUN, Philippe JUVIN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Franck LE BOHELLEC, Pierre-Yves MARTIN, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Jean-Charles NEGRE, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Jean-Pierre SCHOSTECK, Jean-Pierre SPILBAUER, Azzédine TAÏBI, Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON et Alain VEDERE.

Lors du Conseil métropolitain du 25 novembre 2016, le tableau des emplois a fait l'objet d'ajustements au sein des cadres d'emplois, sans modification du nombre total de postes budgétaires.

Cependant, la montée en puissance de la structure nécessite d'opérer quelques recrutements supplémentaires afin de pouvoir pleinement s'emparer des compétences qui lui sont transférées.

Les principales modifications portent notamment sur les créations des postes de chargé de mission nature en ville, d'assistantes de direction de catégorie B, et d'un cadre de haut niveau en capacité de mener une veille parlementaire ainsi qu'une réflexion stratégique et prospective sur les projets portés par la Métropole du Grand Paris.

L'effectif global serait donc porté à 48 postes budgétaires. Il s'agit d'un effectif provisoire, 3 suppressions de poste étant envisagées mais ne pouvant être délibérées qu'après avis du Comité technique qui se tiendra le 4 avril 2017. Elles seront donc soumises au Conseil métropolitain suivant et permettront de ramener l'effectif budgétaire à 45 postes ce qui reste, compte-tenu de la charge incombant aux services, contenu.

En outre, il est proposé de porter de 3 à 9 mois par an, les possibilités de recrutement pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, notamment pour l'organisation administrative et logistique des jurys du concours Inventons la Métropole du Grand Paris.

Enfin, il convient de préciser les conditions de recours aux agents non titulaires, en listant les postes concernés et en détaillant le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1° ;

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n°CM2016/11/27 du 25 novembre 2016 modifiant le tableau des emplois ;

Considérant qu'il convient de modifier la délibération référencée CM2016/11/27;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE les créations de poste suivantes : administrateur hors classe (1), attaché (1), rédacteur principal de 1^{ère} classe (1), rédacteur (1), adjoint administratif de 2^{ème} classe (1), adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (1), ingénieur principal (1), ingénieur (1), soit un total de 8 postes budgétaires.

DECIDE que le tableau des emplois, annexé à la présente délibération, comprend désormais 48 postes budgétaires.

PRECISE que l'ensemble des emplois permanents de catégorie A portés au tableau des emplois peuvent être occupés par des agents non titulaires, au titre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Postes d'experts de haut niveau :

- recrutement dans le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux (3 postes), niveau de recrutement conforme au statut particulier des administrateurs territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; sont concernés les postes de directeur des finances, directeur du développement économique et attractivité, cadre de haut niveau en charge de la veille parlementaire, stratégie et prospective ;
- recrutement dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef (1 poste) niveau de recrutement conforme au statut particulier des ingénieurs en chef ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; est concerné le poste de directeur du projet Inventons la Métropole du Grand Paris.

Postes nécessitant une expertise technique avancée et comportant des fonctions d'encadrement:

- recrutement dans le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux (1 poste), niveau de recrutement conforme au statut particulier des administrateurs territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de

rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; est concerné le poste de directeur du logement et de l'habitat.

○ recrutement dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux (5 postes) niveau de recrutement conforme au statut particulier des attachés territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; sont concernés les postes de directeurs des ressources humaines, affaires juridiques et conseil, aménagement et urbanisme, ainsi que responsable du service communication et responsable du budget.

○ recrutement dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef (1 poste), niveau de recrutement conforme au statut particulier des ingénieurs en chef ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; est concerné le poste de délégué à la coopération territoriale et à l'innovation.

○ recrutement dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (1 poste), niveau de recrutement conforme au statut particulier des ingénieurs territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; est concerné le poste de directeur de l'environnement et du développement durable.

Postes nécessitant une expertise technique avancée, sans fonctions d'encadrement :

○ recrutement dans le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux (1 poste), niveau de recrutement conforme au statut particulier des administrateurs territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; est concerné le poste d'expert en questions financières et fiscales.

○ recrutement dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef (2 postes), niveau de recrutement conforme au statut particulier des ingénieurs en chef ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; sont concernés les postes de chargée de mission GEMAPI et responsable habitat-hébergement ;

○ recrutement dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (1 poste), niveau de recrutement conforme au statut particulier des ingénieurs territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; est concerné le poste de responsable du SIG.

Postes de chargés de mission :

○ recrutement dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux (13 postes) niveau de recrutement conforme au statut particulier des attachés territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; sont concernés les postes de chargés de mission des directions opérationnelles ainsi que les postes de chargé des relations presse, responsable des assemblées, chargé d'affaires, chargé de communication.

o recrutement dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (4 postes), niveau de recrutement conforme au statut particulier des ingénieurs territoriaux ou reconnaissance des acquis de l'expérience, fourchette de rémunération correspondant aux indices de rémunération minimal et terminal de l'ensemble des grades du cadre d'emploi ; sont concernés les postes de chargés de mission des directions opérationnelles ainsi que le poste de chargé de mission innovation et numérique.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2017 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la Métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison



TABLEAU DES EMPLOIS
ANNEXE A LA DELIBERATION N° CM/2017/03/31/12

Vue pour être annexé à la délibération CT 2017/03/31/12



Cadre d'emplois / grades	Effectifs votés le 25/11/2016	Effectifs proposés au 31/03/2017	Création	Suppression	Dont temps non complet	Effectifs pourvus
Emplois de direction						
Directeur général des services	1	1				1
Directeur général adjoint	2	2				1
Filière administrative						
Administrateur territorial						
Administrateur hors classe	2	3	1			2
Administrateur	2	2				2
Attaché territorial						
Directeur territorial	1	1				1
Attaché principal	4	4				4
Attaché	12	13	1		1	9
Rédacteur territorial						
Rédacteur principal 1ère classe	0	1	1			0
Rédacteur	0	1	1			0
Adjoint administratif						
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1				0
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	2	1			1
Adjoint administratif 1ère classe	1	1				0
Adjoint administratif (C1)	2	3	1			3
Filière technique						
Ingénieur en chef territorial						
Ingénieur en chef hors classe	3	3				2
Ingénieur en chef	2	2			1	2
Ingénieur territorial						
Ingénieur principal	3	4	1			3
Ingénieur	1	2	1			1
Adjoint technique						
Adjoint technique principal de 2ème classe	0	0				0
Adjoint technique (C1)	1	1				1
Emplois non permanents						
Collaborateur de cabinet	1	1				1
Total des emplois	40	48	8	0	2	34

A ces 40 emplois, s'ajoute l'équivalent de 9 mois maximum/an pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (art. 3-1°)